

DIMINUER LA CONSOMMATION DE CARBURANT PAR UNE RÉGULATION DU TAUX DE RALENTI POUR LES ENGIN

Poste :

Engins

	Concerné	Degré de décarbonation
Terrassement	✓	3
Routes	✓	3
Génie civil	✓	3
Voies ferrées	✓	2
Génie électrique	✓	2
Réseaux	✓	2

Niveau de faisabilité :

Simple

Potentiel de réduction :

10 % des émissions de GES

Indicateurs de suivi :

Evolution de la consommation par engin / nbre de km parcourus

Nombre d'engins équipé d'un dispositif de stop and start

Description de la solution :

Le ralenti machine est le temps que passe une machine moteur tournant à bas régime sans réaliser de manœuvre ou d'action. On estime à 40% le temps passé au ralenti pour un moteur de machine, annuellement.

Faire attendre un camion ou un engin au ralenti sur de trop longues périodes peut conduire à un surplus d'émissions de polluants, une usure prématurée des composants du moteur et raccourcir la durée de vie de l'engin.

La diminution du taux de ralenti par matériel ou par zone géographique permet de produire mieux à moindre coût. Cela équivaut à réduire le nombre d'heures de fonctionnement de la machine et permet de diminuer les coûts liés à l'entretien tout en réduisant les consommations de carburant ainsi que les émissions de CO2.

Modalités de mise en œuvre :

Pour diminuer le taux de ralenti sur chantier, plusieurs actions sont envisageables à l'échelle de l'entreprise :

- Sensibiliser les conducteurs sur le terrain sur les effets d'une marche au ralenti excessive ;
- Former les conducteurs à la conduite économe (cf fiche Eco conduite) ;
- Analyser la télématique des machines en vue d'optimiser le temps d'activité de chaque équipement ;
- Arrêter les camions qui attendent plus de 5 minutes pour charger ou décharger ;
- Arrêter les machines et équipements qui attendent plus de 5 minutes ;
- Limiter la mise en marche et réchauffement du moteur à 5 min chaque matin ;
- Limiter le refroidissement du moteur à 5 min en fin de poste ;
- Favoriser les matériels dotés de système d'arrêt automatique «stop and start».

DIMINUER LA CONSOMMATION DE CARBURANT PAR UNE RÉGULATION DU TAUX DE RALENTI POUR LES ENGINES

Cadre réglementaire :

Il n'existe pas de cadre réglementaire associée à une limitation du ralenti moteur.

Co-bénéfices sociaux et environnementaux :

La réduction du taux de ralenti permet également une forte économie de carburant, une réduction des coûts de maintenance ainsi qu'un allongement de la durée de vie du matériel, qui est aussi d'une certaine manière une économie de CO₂.

Éligibilité à des soutiens financiers :

Équipement TRA-EQ-122

«Stop & Start» pour engins automoteurs non routiers neufs



STOP
&
START